



Tél : (418) 849-1851

FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

Agissant à titre de tuteur de(s) l'enfant(s), dans le cadre des cours de glisse prodigués par l'école de glisse Le Relais, je reconnais et accepte ce qui suit :

1. RECONNAISSANCE DES RISQUES et ACCEPTATION :

Le signataire et le participant reconnaissent que la pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents peu importe le niveau de supervision du moniteur et le niveau d'habilité de l'élève, dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des dits risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique d'un sport de glisse :

- Les conditions climatiques changeantes;
- Les changements dans le degré d'inclinaison de la pente;
- La présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne. Toute condition naturelle de la montagne, telle la présence de fosses, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espaces non recouverts de neige, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle naturel;
- La présence de glace et de plaques de glace;
- Tout changement aux conditions de la surface skiable;
- Toute collision avec un autre skieur ou toute autre personne;
- La présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisées dans l'exploitation de la station de même que la collision avec ces éléments;
- L'utilisation des remontées mécaniques;
- La présence sur les pistes d'équipements mobiles d'entretien des pistes, de véhicules d'urgence, de même que l'équipement de fabrication de neige.

Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le Code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichées ou autrement indiquées par la station. Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !

2. RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE :

Il est de la responsabilité de l'élève de respecter les consignes et de mettre en pratique les enseignements reçus du moniteur; Il est de la responsabilité de l'élève de respecter la signalisation et d'agir de façon sécuritaire;



Tél : (418) 849-1851

3. RESPONSABILITÉ DU PARENT/TUTEUR/RESPONSABLE ou PARTICIPANT :

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de ski ou de planche à neige de l'élève est adéquat, sécuritaire, en bon état et vérifié régulièrement;

Le port du casque est fortement recommandé par l'école de glisse;

Le parent/tuteur/responsable ou le participant a la responsabilité de divulguer à l'école et au moniteur toute condition médicale préexistante de l'élève susceptible d'avoir un impact sur la pratique du ski/planche à neige et des risques inhérents;

Le parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité d'être ponctuel au début de chaque cours. Le cas échéant, le temps perdu ne sera pas récupéré.

4. SUPERVISION :

Je reconnais que le ski/planche à neige se pratique sur une grande superficie ce qui implique que le moniteur n'est pas à proximité de son/ses élève(s) à tout moment, ni ne peut intervenir directement en tout temps; le moniteur ne peut avoir en tout temps de contact visuel avec son/ses élève(s);

5. COURS DE GLISSE :

Dans le cadre d'un cours de glisse, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves, et le moniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier à tout moment;

Dans le cadre d'un cours de glisse, l'élève pourrait être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même chaise (coordination à l'embarquement);

6. RÈGLEMENTS :

Le présent contrat est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Le signataire de même que l'émetteur conviennent d'élire domicile judiciaire au Québec, dans le district judiciaire de la station de ski et choisissent celui-ci comme étant le forum exclusif de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du présent contrat.

7. POLITIQUE D'ANNULATION : Cours privés

- Annulation sans frais 24 heures à l'avance, sinon des frais administratifs de 40 \$ seront chargés.
- En cas de fermeture cas de mauvaise température nous vous contacterons pour émettre le remboursement ou déplacer votre cours à une date ultérieure.

Advenant la perte de la carte de cours, une nouvelle carte sera émise au coût de 10 \$ (taxes incluses)